

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Hotels Vanoise

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Power House Hospitality

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Baptiste Gravier

RCS / SIRET

8 2 2 0 1 5 3 4 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) a)	Création d'un établissement hôtelier d'une surface de plancher touristique de 10 418 m ² et d'une surface de plancher totale de 16 391 m ²
41) a)	Création de 189 places de stationnements couvertes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un établissement hôtelier réparti en en 3 parties (Hôtel, Auberge néo-refuge, Résidence hôtelière) d'une surface de plancher touristique de 10 418 m² et d'une surface de plancher totale de 16 391 m². Il comprendra 751 lits. Le projet prévoit également un parking souterrain d'un étage de 189 places au total dont 71 places à compenser suite à la suppression des places sur le parking de la Grande Motte).

Le bâtiment est composé de 8 niveaux plus 1 sous-sol possédant des hauteurs divers et pour une hauteur maximale de 28.5 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est porté par la commune de Tignes depuis décembre 2017 (projet présenté dans le SCOT et dans le PLU de la commune).

L'enjeu du projet est multiple. Il consiste à créer un établissement hôtelier destiné à soutenir la politique de station 4 saisons de la station de Tignes par un emplacement idéalement situé au carrefour des activités hivernales et estivales.

Le projet, permet la création d'emplois, certains très qualifiés compte tenu de la qualité de service et du niveau des établissements créés. Certains emplois seront à l'année.

La création de cet ensemble permet de requalifier le front de neige du secteur du Val Claret et de gagner en qualité pour skieurs/ randonneurs ou cyclistes évoluant dans l'espace naturel débutant au pied de l'établissement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la création d'un établissement hôtelier réparti en en 3 parties d'une surface de plancher touristique de 10 418 m² et d'une surface de plancher totale de 16 391 m² avec un parking souterrain de 189 places. Le projet se situe sur le secteur du Val Claret sur des espaces urbanisés sur le parking de la Grande Motte et des équipements sportifs.

Le projet engendre un surplus de matériaux de 30 000m³.

Les déblais seront acheminés de la zone de projet jusqu'au niveau de la digue paravalanches en matériaux inertes en bordure de la piste Carling. Le projet de digue a été autorisé (avis n°2018-ARA-DP-0101).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permet la création de 751 lits sur un établissements hôteliers à ouverture 4 saisons comprenant 3 parties :

- une partie hôtel
- une partie résidence hôtelière
- une Auberge néo-refuge

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher totale : 16391	m ²
Surface de plancher touristique : 10 418	m ²
Nombre de lits : 751	unité
Nombre de place de stationnement : 189	unité
Hauteur maximale : 28.5	mètres
Matériaux excédentaires : 30 000	m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Val Claret
73320 Tignes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Tignes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se trouve à proximité de la Znieff de type I « Marais du Val Claret » et de type II « Massif de la Vanoise ».
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située sur l'aire optimale d'adhésion du PNV et est située à environ 350 mètres du cœur du parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) de la commune a été approuvé le 6 février 2006 et modifié le 20 novembre 2012. La zone de projet est concernée par des zones violettes. Il s'agit de : • 1.05 : Ecoulements de surface à forte charge solide : aérosols • 1.17 : Ecoulements de surface à forte charge solide : inondations • 2.01 : Déformations liées aux mouvements du sol Suite aux préconisations du PPRN, une étude géotechnique a été réalisée par le cabinet Equaterre. Voir la note complémentaire (ref n°20TEC045 -A).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection rapproché du captage de Caffo (la Rosière). Le périmètre de protection rapproché est très étendu étant donnée la superficie du bassin versant potentiellement drainé par cette émergence. Une étude géotechnique préalable a donc été réalisée, afin d'étudier les effets des mouvements de terrain sur la source Caffo. Pour plus d'information se référer à la note complémentaire.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas localisée au sein d'un site Natura 2000. Le site « Massif de la Vanoise » ainsi que la ZPS « la Vanoise » sont situés à plus 250 et 320 mètres respectivement de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de type G2 PRO est en cours de réalisation. Toute les préconisations émises seront respectées avant, pendant et après les opérations des travaux. Pour plus de détails, se reporter à la note complémentaire 20TEC0045A en partie 6.4.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un surplus de matériaux de 30 000m ³ . Les déblais seront acheminés de la zone de projet jusqu'à la digue paravalanches en matériaux inertes en bordure de la piste Carling. Les matériaux inertes sont issus de différents chantiers de terrassement sur la commune de Tignes. Le projet de digue a fait l'objet d'un examen au cas par cas et d'un avis n°2018-ARA-DP-0101. Pour réaliser la digue, 85 000 m ³ de matériaux sont nécessaires. Actuellement, il reste 80 00 m ² de matériaux à acheminer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des terrains aménagés et déjà bétonnés (terrain de tennis et parking). Une zone humide dégradée a été recensée à proximité de la zone de projet. Le projet n'induit aucune destruction directe de cet habitat. Cependant, le chantier devra respecter un plan de circulation et de stationnement afin d'éviter toute destruction accidentelle de la zone humide. La zone humide sera également mise en défens. Concernant la faune, au regard de l'emplacement des travaux, en continuité de l'urbanisation du Val Claret, le projet n'engendrera pas d'effets sur la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRN de la commune, le secteur de projet est concerné par des risques naturels de : <ul style="list-style-type: none"> • Écoulements de surface à forte charge solide : aérosols • Écoulements de surface à forte charge solide : inondations • Déformations liées aux mouvements du sol Le projet se situe en zone où les constructions sont autorisées avec la mise en œuvre de prescriptions. L'ensemble des prescriptions ont été intégrées lors de la conception du bâtiment et une étude géotechnique a été réalisée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet. Ces déplacements seront limités à la durée du chantier. De plus, le projet va engendrer une augmentation du trafics routiers liés à la fréquentation de hôtels (création de 751 lits supplémentaires). Ces déplacements sont négligeables au regard de la situation actuelle du secteur du Val Claret.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins vont engendrer du bruit par leur utilisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4) pourront engendrer des vibrations lors des terrassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments seront éclairées en phase d'exploitation. Le projet prévoit des éclairages sources LED moins impactant pour la faune.</p> <p>Ces effets sont à relativiser au vu de l'emplacement du projet dans un contexte déjà urbanisé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera raccordé au réseau pluvial de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer des effluents supplémentaires. La commune de Tignes prévoit la création d'une STEP unique au Brévières d'une capacité de 50 000 EH (ouverture en 2021).</p> <p>La commune sera donc en capacité d'absorber les lits supplémentaires du projet (ouverture prévue pour l'hiver 2022-2023).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas concernée par le périmètre d'un monument historique (500 mètres).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le parking de la Grande Motte et des terrains de tennis. Il engendre la suppression de 71 places au total et de 3 terrains de tennis. Les places de stationnement seront restituées dans le parking souterrain de l'hôtel. De plus, le réaménagement du secteur du Val Claret prévoit un parking souterrain permettant à terme d'intégrer l'ensemble des places actuelles du parking de la Grande Motte. Les terrains de tennis seront également restitués dans un projet de bâtiment multifonctionnel (nouvelle gare routière).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En 2017 une étude d'impact pour la création d'un Club Med a été réalisée et instruite par les services de la DREAL. L'emprise du Club Med se situe à proximité immédiate du projet hôtelier Vanoise, également sur le parking de la Grande Motte. Cependant, le permis de construire n'a pas encore été validé. Le projet de Club Med n'a donc pas encore été réalisé.

Le projet de Village Club Med peut induire des effets cumulés avec ce projet. Cependant, le projet du Club Med, bien qu'instruit par les services de la DREAL, n'a pas encore vu le jour, il est donc difficile d'estimer avec précision les effets cumulés.

Cependant, les effets cumulés les plus prégnants seront ceux sur le paysage et ceux sur le voisinage (déangement et co-visibilité avec les habitations existantes).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures mises en place dans le cadre de ce projet sont :

- ME1 : Mise en défens de la zone humide
- MR1 : Limitation des horaires de travaux
- MR2 : Plan de circulation et de stationnement
- MR3 : Limitation des émissions de poussières
- MR4 : Masque de chantier et gestion du chantier
- MR5 : Revégétalisation des abords du bâtiment
- MR6 : Limitation du risque de pollution
- MR7 : Information des riverains en amont du chantier
- MR8 : Application des préconisations de l'étude hydrogéologique

Pour plus de précision sur les mesures, veuillez vous rapporter à la note complémentaire (20TEC0045 - A)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet apparaît dans le PLU de la commune de Tignes approuvé le 30 septembre 2019. La commune est dimensionnée pour accueillir ces nouveaux lits au niveau de l'eau potable et des eaux usées. Le projet sera raccordé au réseau pluvial de la commune. Il se situe sur des zones urbanisées, parking et équipements sportifs. La relocalisation de ces équipements est également prévue sur la commune.

Les enjeux et les impacts sont précisés (réalisation d'inventaires faune-flore et habitats sur le secteur d'étude) et des mesures seront mises en place pour éviter, réduire les effets.

Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
20TEC0045- A - Note complémentaire - Hotels Vanoise

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Brioude

le,

24/03/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS POWERHOUSE HOSPITALITY

ZI Saint Ferréol - Rue Lavoisier

43100 BRIOUDE

Tél. 04 71 50 45 20

FR 06 822 015 343 - 00012